

Le 12 août 2025

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska le mardi 12 août 2025 à 20h, dans la salle municipale, située au 531, rue de l'Église Sud, à Sainte-Hélène-de-Kamouraska.

ÉTAIENT PRÉSENTS Messieurs les conseillers, Marc Landry, Claude Lévesque, Steeve Santerre et la conseillère Madame Cynthia Ouellet. Sous la présidence de Madame Annie Levasseur, mairesse, formant quorum.

Était également présent Monsieur Cédric Lauzon, directeur général et greffier-trésorier.

M. Paul Thériault était absent.

OUVERTURE DE LA RÉUNION

Constatant que les membres du conseil présents forment quorum, Madame Annie Levasseur déclare la séance ouverte.

2025-08-125

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le directeur général et greffier-trésorier fait la lecture des items inscrits à l'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Cynthia Ouellet
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents ;

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que proposé.

2025-08-126

ADOPTION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE JUILLET

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont, préalablement à la tenue de la présente séance, pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juillet 2025 ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Marc Landry
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents ;

DE les adopter tel que rédigés.

2025-08-127

RENOUVELLEMENT DES SIÈGES IMPAIRS AU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)

CONSIDÉRANT QUE Messieurs Luc Moreau, Étienne Landry ainsi que Madame Cynthia Ouellet, membres sortants du CCU, ont été contactés pour savoir s'ils acceptaient de prendre autre mandat ;

CONSIDÉRANT QUE les trois membres sortants du CCU ont accepté de renouveler leur mandat ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Claude Lévesque
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents ;

DE renouveler les mandats de Messieurs Luc Moreau (siège no. 3), Étienne Landry (siège no. 1) et Madame Cynthia Ouellet (siège no. 5) au Comité consultatif d'urbanisme (CCU) et ce, jusqu'en août 2027.

2025-08-128

RÉFECTON DE LA ROUTE ENNIS ET REMPLACEMENT D'UN PONCEAU SUR LE 5^E RANG

ATTENDU QUE le Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) vise à assister les municipalités dans la planification, l'amélioration et le maintien des infrastructures du réseau routier local et municipal dont elles ont la responsabilité ;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance des modalités d'application du PAVL, notamment celles du volet concerné par la demande d'aide financières soumise dans le cadre de ce programme, et s'engagent à les respecter ;

ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière concernent des routes sous l'autorité municipale et des travaux admissibles à l'aide financière ;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière ;

ATTENDU QUE le bénéficiaire d'une aide financière doit faire réaliser les travaux dans les douze mois suivant la lettre d'annonce et qu'il a pris connaissance des restrictions d'accès au programme prévues à la section 1.10 des modalités qui s'appliquent ;

ATTENDU QUE le conseil municipal choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante : l'estimation détaillée du coût des travaux ;

ATTENDU QUE le chargé de la Municipalité, M. Cédric Lauzon, directeur général et greffier-trésorier, représente cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Steeve Santerre
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents ;

QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska autorise la présentation d'une demande d'aide financière, confirme son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur, reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que M. Cédric Lauzon, directeur général et greffier-trésorier, est dûment autorisé à signer tout document ou entente à cet effet, y compris la convention d'aide financière, lorsqu'appllicable, avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

2025-08-129

ADOPTION DE LA POLITIQUE FAMILIALE ET DES AÎNÉS 2025-2029

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal reconnaît les aînés et les familles comme des éléments majeurs de la vitalité du village et souhaite actualiser sa Politique familiale et des aînés ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a fourni les ressources humaines, matérielles et financières nécessaires à la réalisation du projet ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a procédé à la création d'un comité de pilotage Municipalité amie des aînés (MADA) ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a tenu une consultation auprès de la population, incluant les aînés, afin que les actions proposées dans le plan d'action répondent adéquatement aux besoins exprimés par les familles et les aînés de la municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a présenté la Politique familiale et des aînées 2025-2029 à la population le 17 janvier 2025

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Steeve Santerre
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents ;

QUE la municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska adopte la Politique familiale et des aînés 2025-2029, telle qu'annexée.

QUE le conseil municipal nomme Madame Cynthia Ouellet responsable des questions familiales et représentant des élu.es sur le Comité de suivi de la Politique familiale et des aînés.

2025-08-130

PROGRAMME DE SOUTIEN AUX POLITIQUES FAMILIALES MUNICIPALES

ATTENDU QUE le ministère de la Famille (Ministère) a élaboré et mis en place le Programme de soutien aux politiques familiales municipales (Programme), qui vise à soutenir les municipalités, les MRC et les conseils de bande des communautés autochtones dans l'élaboration ou la mise en œuvre d'une politique familiale municipale (PFM) en vue d'assurer aux familles l'accès à des ressources ou à des services nécessaires à leur épanouissement ;

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska souhaite présenter, en 2025-2026, dans le cadre du Programme, une demande d'aide financière admissible pour l'élaboration d'une politique familiale ou la réalisation des mesures ou des projets prévus au plan d'action issu d'une PFM ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Marc Landry
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents ;

QUE la municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska :

- Autorise Madame Isabelle Caillouette, agente de développement et de loisirs, à signer au nom de la municipalité tous les documents relatifs à la demande d'aide financière présentée en 2025-2026 dans le cadre du Programme et, si cette demande est acceptée par le Ministère, la convention d'aide financière dans le cadre du Programme ;
- De confirmer que Madame Cynthia Ouellet est l'élu responsable des questions familiales.

2025-08-131

DEMANDES DE COMMANDITES

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Steeve Santerre
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents ;

QUE le conseil municipal accepte de remettre un don aux organismes suivants :

- Cercle des jeunes ruraux – 50\$
- Centre Femme La Passerelle – 50\$
- Voisins Kamouraska – 75\$

RAPPORT DES CONSEILLERS RESPONSABLES DE DOSSIERS MUNICIPAUX

2025-08-132

APPROBATION DES COMPTES

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Marc Landry
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents;

QUE les comptes suivants soient approuvés et que le directeur général et greffier-trésorier soit autorisé à en faire les paiements :

- Liste des incompressibles :	5 530,77 \$
- Liste des comptes à payer :	53 746,14 \$
- Salaires et allocations de dépenses de juillet 2025 :	38 847,76 \$
	TOTAL : 98 124,67 \$

Prendre note que la liste des dépenses mensuelles et des incompressibles est disponible, sur demande seulement, au bureau municipal.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, soussigné, Cédric Lauzon, directeur général et greffier-trésorier, certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles dans les postes budgétaires décrits dans la liste du mois de juillet 2025.

Directeur général et greffier-trésorier

CORRESPONDANCES

PÉRIODE DE QUESTIONS

2025-08-133

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

CONSIDÉRANT QUE tous les items à l'ordre du jour ont été discutés ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Marc Landry
Et résolu à l'unanimité, la clôture et la levée de la séance à 20h21

Signature du procès-verbal :

Annie Levasseur
Mairesse

Cédric Lauzon
Directeur général et greffier-trésorier

Note :

« Je, Annie Levasseur, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de chacune des résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

Mairesse